

# Championnat Suisse Junior 2018

## Information aux équipes

Août 2017

---

La NKI promulgue les directives suivantes après discussion avec la MKI et en se basant sur le règlement du volleyball.

Toutes les désignations de personnes comme joueur, entraîneur, etc. sont valables pour les personnes de sexe masculin et féminin.

### Sommaire

<b>1</b>	<b>DATES</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>TOURNOIS CHSJ</b> .....	<b>2</b>
2.1	INSCRIPTION .....	2
2.2	INFORMATION AVANT LE TOURNOI .....	2
2.3	SUR PLACE.....	3
2.4	FACTURE FINALE .....	3
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>3</b>
3.1	COÛTS CHSJ.....	3
3.1.1	CHS M13 et SAR.....	3
3.1.2	1e et 2e journées des CHSJ (M15 - M23).....	3
3.1.3	Final Four (U15 - U23).....	4
3.2	COMPOSITION DES ÉQUIPES .....	4
3.3	LICENCES.....	4
3.4	MATÉRIEL .....	5
3.5	TECHNICAL MEETING .....	5
3.6	DISTINCTIONS .....	5
3.7	VOL / ASSURANCES .....	5
3.8	SAMARITAINS / PHYSIOTHÉRAPEUTE .....	5
3.9	JURY DE COMPÉTITION.....	6
3.10	DIVERS .....	6
<b>4</b>	<b>MÉDIAS ET COMMUNICATION</b> .....	<b>6</b>
4.1	RÉSEAUX SOCIAUX .....	6
4.2	GRAPHIQUES .....	6

## 1 Dates

Les dates pour les CHSJ ont été fixées lors de la séance de la NKI en mai 2017 et sont publiées sur le site internet de Swiss Volley: <http://www.volleyball.ch/fr/volleyball/championnats/chs-juniors/saison-20172018/>

Du point de vue du club, il est important de tenir compte des deux délais suivants avant chaque phase des CHSJ (1<sup>e</sup> journée, 2<sup>e</sup> journée et Final Four) :

- Entrée des données administratives
- Entrée de la liste d'équipe à 16 joueurs

## 2 Tournois CHSJ

### 2.1 Inscription

- L'association régionale introduit le nom du club qualifié dans le VolleyManager et l'informe qu'il peut s'inscrire aux CHSJ.
- Le club s'inscrit pour les CHSJ dans le VolleyManager avec le login MyIndoor (login pour la commande des licences – est géré par le correspondant du club la plupart du temps).
- Le club remplit toutes les données nécessaires. Les données sont automatiquement enregistrées (il ne faut pas cliquer sur un champ « enregistrer »).

*Remarque : Il faut tout de fois prendre compte le fait que le nombre de personnes inscrit sur les données administratives est signifiant pour le calcul des frais d'inscription/d'infrastructures. Aucun montant ne sera remboursé si le nombre de personnes est réduit par après.*

- Dès que toutes les données sont définitives cliquez sur le champ « Confirmer l'inscription administrative définitivement » ou « Confirmer définitivement la liste d'équipe ».
- Après le délai d'inscription et/ou la confirmation définitive, les données (de l'inscription et de la liste d'équipe) ne peuvent plus être corrigées !
- Liste d'équipe : maximum 16 joueurs => Exception : M13 maximum 12 joueurs.
- Une équipe qui participe à la 1<sup>e</sup> journée des CHSJ est automatiquement inscrite jusqu'au Final Four, même si les données des équipes sont à confirmer individuellement pour chaque date. Si une équipe se retire après la première inscription, une amende de CHF 1'000.00 lui sera infligée (RV, VIII.15 catalogue des amendes).

Pour plus d'explications concernant l'inscription dans le VolleyManager, veuillez consulter les directives se trouvant sur le site internet.

### 2.2 Information avant le tournoi

- L'organisateur crée une page Facebook et/ou un site internet public avec toutes les informations nécessaires. Le plan de jeu sera mis en ligne avant le CHS. Pour cela, l'organisateur doit annoncer à SV une personne responsable qui recevra l'accès facebook.
- L'organisateur envoie aux participants toutes les informations nécessaires avant le début du tournoi, y compris la facture de la caution et des frais d'inscriptions.

## 2.3 Sur place

- L'organisateur imprime toutes les listes d'équipes et les met à disposition des Headcoach lors du Check-in.
- Lors du check-in, le Headcoach doit éventuellement réduire son cadre à 12 joueurs (ou 8 pour les M13) et donner les licences. Il n'est pas permis d'ajouter des joueurs sur place !  
*Remarque : Le club est responsable de la correcte tenue de la liste d'équipe et que chaque joueur soit autorisé à jouer. 3 doubles licences dans le 2<sup>e</sup> club sont autorisées par équipe. En cas de non-respect des règles, une équipe peut être disqualifiée ou un joueur non autorisé à jouer.*
- Le contrôle des listes d'équipes et des licences se fait par l'arbitre (ou par l'organisateur pour les M13). Les licences seront gardées durant le tournoi et rendues à la fin uniquement.
- Le Headcoach signe le code de conduite sur place ou donne le code de conduite pré-imprimé et signé lors du check-in (à télécharger sur [http://www.volleyball.ch/fileadmin/user\\_uploads/manually\\_uploads\\_via\\_webtool/2018\\_NSM\\_Verhaltenskodex\\_FR.pdf](http://www.volleyball.ch/fileadmin/user_uploads/manually_uploads_via_webtool/2018_NSM_Verhaltenskodex_FR.pdf)).

## 2.4 Facture finale

- L'organisateur envoie un décompte détaillé avec les frais des arbitres et les coûts des éventuels dégâts au plus tard 14 jours après le tournoi.
- L'organisateur verse le montant restant dans les 21 jours après le tournoi.

## 3 Informations générales

Les championnats suisses juniors (CHSJ) sont des manifestations de SV. Les CHSJ sont organisés par la commission de la relève (CR). Celle-ci a attribué la réalisation des CHSJ à SV lors de la séance du 15.05.2017.

### 3.1 Coûts CHSJ

#### 3.1.1 CHS M13 et SAR

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du vendredi au samedi, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 300.00 à 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais d'infrastructure de CHF 40.00 par personne (joueurs, officiels)
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 140.00 à 170.00 par tournoi)
- Les frais d'hébergement et les repas ne sont pas compris. L'organisateur fait une proposition de menus facultative aux équipes.
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 150.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

#### 3.1.2 1e et 2e journées des CHSJ (M15 - M23)

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du samedi au dimanche, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 300.00 à 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais de participation (frais d'infrastructure) d'une valeur de CHF 100.00 à CHF 150.00 par équipe.
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 100.00 à 170.00 par tournoi)
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 150.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

### 3.1.3 Final Four (U15 - U23)

En plus des coûts du trajet, des repas et d'un éventuel hébergement du vendredi au samedi, les équipes doivent s'attendre aux coûts suivants (selon RV, VIII annexes, point 11) :

- Frais de caution de CHF 300.00 à 500.00 à payer à l'avance. Ceux-ci seront utilisés pour les frais d'arbitrage ainsi que pour les éventuels dégâts ou vandalisme. Le reste de la caution sera remboursé par l'organisateur avec le décompte final dans les 21 jours le tournoi.
- Frais de participation (y compris frais d'infrastructure, nuitée sa-di, 3 repas et un petit-déjeuner) d'une valeur de CHF 150.00 par personne.  
*Remarque : Cette offre (y compris nuitée à Neuchâtel ou environs dans un hôtel 3\* min.) est obligatoire ! Toutes les équipes participantes sont logées et restaurées par l'organisateur afin de pouvoir garantir le bon déroulement du Final Four. Veuillez en tenir compte dans vos calculs ! La cérémonie d'ouverture obligatoire aura lieu le samedi à 11h30 et la cérémonie de clôture – s'il n'y a pas de retard – finira à environ 19h00. Les équipes ont à leur disposition une salle d'entraînement le samedi et le dimanche (même avant la cérémonie d'ouverture) avant et/ou après leurs matchs de demi-finale et de finale – à coordonner avec les autres équipes.*
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 180.00 à 200.00 par tournoi)
- Si une équipe quitte le CHSJ avant la fin (avant la cérémonie de clôture), une amende de CHF 150.00 pour mauvais comportement lui sera imposée. Cette amende est retenue sur la caution et revient à l'organisateur.

## 3.2 Composition des équipes

- Une équipe M15-M23 et SAR est composée de maximum 17 personnes (sauf en M13): 12 joueurs et 5 officiels (p.ex. 1 Headcoach, 2 coachs assistants, physio et médecin).
- Une équipe M13 est composée de maximum 10 personnes : 8 joueurs et 2 officiels. L'entraîneur n'a pas besoin de licence (RV Art. 214).
- Les joueurs blessés peuvent être pris en compte dans le contingent de l'équipe si le nombre de personnes maximal n'est pas atteint. Les parents/famille/connaissance ne peuvent pas être pris en compte dans le contingent de l'équipe, même si le nombre maximal de personnes n'a pas été atteint. L'organisateur n'est pas responsable de l'hébergement et des repas de ces personnes.

## 3.3 Licences

Lors de l'annonce des équipes (Check-in), les licences des joueurs et des officiels doivent être remises (selon RV art. 38.1). Les équipes récupèrent les licences à la fin du tournoi.

- **CHS SAR** : toutes catégories de licences sont admises
- **CHS M13** : Les joueurs doivent avoir au minimum une licence mini M13. L'entraîneur n'a pas besoin de licence (RV art. 230)
- **CHS M15** : Les joueurs doivent avoir au minimum une licence jeunesse M15 (les licences mini M13 ne sont pas admises !)
- **CHS M17-M23** : Les joueurs doivent avoir au minimum une licence junior (les licences mini M13 et jeunesse M15 ne sont pas admises !)
- Les licences seront contrôlées selon le Règlement du Volleyball Art. 91, Abs. 2d.
- En cas de licence absente, l'Art. 85 et l'annexe 15 du Règlement du Volleyball font foi.

### 3.4 Matériel

- **CHS M15-M23** : Les balles de match et balles d'échauffement sont mises à disposition par l'organisateur.
- **CHS SAR et M13** : L'organisateur met à disposition les balles de match. Les balles d'échauffement sont amenées par les équipes.

### 3.5 Technical Meeting

La participation au Technical Meeting est obligatoire pour toutes les équipes. Le contenu du Technical Meeting est le suivant :

- Présentation du responsable de la salle, du chef des arbitres et des Headcoaches
- Explications concernant le mode du tournoi (déroulement et plan du tournoi)
- Explications concernant le protocole des matchs (horaires d'échauffement sur le terrain, zones Warm Up, ...)
- Règles spéciales éventuelles (filles SAR & M15)
- Formation d'un jury de compétition (voir point 3.9)
- Autres informations (repas, etc.)

### 3.6 Distinctions

- Dans les catégories SAR et M15-M23, les MVP seront récompensés. Swiss Volley désigne les MVP.
- Dans les catégories M13, la meilleure équipe-arbitre sera élue. Cette élection se fait par les équipes participantes durant le tournoi.
- Chaque organisateur a le droit de distribuer des distinctions supplémentaires – à discuter au préalable avec Swiss Volley.

### 3.7 Vol / assurances

L'organisateur et Swiss Volley déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

### 3.8 Samaritains / physiothérapeute

L'organisateur est responsable pour le service samaritain durant toute la durée du tournoi (exception : 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> journée des CHS M15-M23). De plus, l'organisateur annonce le tournoi au médecin d'urgence de la région, à l'hôpital et organise des transports à l'hôpital.

Chaque équipe organise elle-même un physiothérapeute.

### 3.9 Jury de compétition

Le jury de compétition, composé du chef des arbitres (M13 membre du CO à la place du chef des arbitres) et deux autres personnes qui font parties d'associations régionales différentes, décide immédiatement et définitivement en cas de protêt, confusion et litige.

*Remarque : Aucun recours n'est possible après le tournoi !*

### 3.10 Divers

- Les équipes M13 doivent jouer avec des maillots uniformes avec numéros.
- Les officiels uniquement ont le droit d'entrer sur la surface du tournoi.
- Extrait des CHS juniors du Règlement du Volleyball: <http://www.volleyball.ch/fr/swiss-volley/services/downloads/releve/championnats-suisse/>

## 4 Médias et communication

Comme chaque année, Swiss Volley ainsi que les organisateurs essayeront d'informer et de faire parler un maximum des tournois, en particuliers du Final Four.

Aidez-nous donc – faites parler de votre participation aux CHSJ et de l'évènement en lui-même dans les médias !

### 4.1 Réseaux sociaux

Informez et activez votre communauté ! Motivez vos joueurs participants à participer à la communication et à poster sur les réseaux sociaux. Aimez et partagez les meilleures posts sur tous vos réseaux.

#### Hashtags

- #SwissVolley
- #VolleyFinalFour
- #Volleyball

#### Tags

- @swissvolley
- @VolleyFinalFour

### 4.2 Graphiques

Les graphiques correspondants à chaque date des CHSJ seront mis à disposition assez tôt par Swiss Volley.

Veillez les utiliser pour votre communication en rapport avec chaque CHSJ !